



**MINISTÈRE
DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 9 juillet 2025

**Discours de M. Manuel VALLS,
ministre d'Etat, ministre des Outre-mer**

**Lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le
projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte
et le projet de loi organique**

Mercredi 9 juillet 2025 à 15 heures

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente/Monsieur le Président,

Monsieur le président et Monsieur le rapporteur de la commission mixte paritaire,

Mesdames et Messieurs les rapporteurs,

Mesdames et Messieurs les députés,

L'acte que l'Assemblée nationale va, je l'espère, accomplir aujourd'hui, est crucial, pour ne pas dire, sans emphase, historique.

Depuis plus de 6 mois que je suis à la tête du ministère des outre-mer, j'ai fait de la situation de Mayotte, meurtrie par le cyclone Chido, une priorité absolue.

J'ai déjà pu décrire devant vous, à de nombreuses reprises, l'engagement total du Gouvernement dans la **gestion de crise, dans le lancement de la reconstruction et, désormais, de la refondation** de Mayotte.

Non seulement, l'État n'a pas abandonné Mayotte mais il a choisi de ne pas se contenter de répondre à la crise mais bien de **franchir une étape décisive pour l'archipel**. Une étape vers une meilleure protection des Mahorais, vers l'égalité réelle, vers un développement concret et puissant du territoire, au service de la population.

Cet engagement, nous le devons à Mayotte et aux Mahorais, **liés indéfectiblement à la France. Tant de fois, ils ont manifesté leur attachement à notre pays**, des référendums actant le maintien dans la République à celui mettant en place la départementalisation.

Nous leur devons car, malgré tout ce chemin parcouru, les nombreux plans mis sur la table et des améliorations évidentes, nos compatriotes mahorais expriment encore souvent **un sentiment d'abandon** et surtout de doute, de scepticisme face à de nouveaux engagements.

Ce qui se joue à Mayotte dépasse la seule réalité de l'archipel. Il s'agit de **la restauration de la crédibilité de la parole publique, et à travers elle, celle du lien de confiance entre la population et l'État.**

À l'heure des ingérences étrangères et de la volonté de déstabiliser la République, il est **plus que jamais nécessaire d'agir et de concrétiser la promesse républicaine à Mayotte.**

En présentant ce projet de loi à la fin du mois d'avril 2025, **le Gouvernement proposait d'ores et déjà au Parlement un texte majeur et ambitieux.**

Je pense :

- aux nombreuses mesures de lutte contre l'immigration clandestine et l'habitat illégal ;
- aux articles renforçant le contrôle des armes ;
- au principe de l'accélération de la convergence sociale, par ordonnance, en vue d'une effectivité au plus tard en 2031. Depuis la départementalisation, c'est la première fois que le Gouvernement inscrit dans la loi la convergence sociale. **C'est un effort inédit, massif, mais c'est un enjeu de justice et d'égalité ;**
- je pense, aussi, à la mise en place d'une zone franche globale ;

- aux mesures d’accompagnement de la jeunesse de Mayotte ;
- aux dispositifs visant à renforcer l’attractivité du territoire pour les fonctionnaires ;
- à la transformation du conseil départemental en « Département-Région de Mayotte » et à la révision du mode de scrutin ;
- je pense, enfin, évidemment aux engagements nouveaux portés par le rapport annexé et aux investissements qu’il prévoit.

Nous avons mené une concertation étroite avec le conseil départemental, les maires et les forces vives mahoraises.

Au cours des deux derniers mois, le Parlement s’est emparé de ce texte et en a **progressivement encore renforcé l’ambition**. Grâce à l’engagement des députés et des sénateurs, il est désormais plus solide et plus puissant :

- à l’initiative unanime de vos rapporteurs, la décision d’abroger le titre de séjour territorialisé au 1^{er} janvier 2030 a été prise ;
- à l’initiative de Philippe Vigier et Agnès Firmin Le Bodo, de nombreuses mesures de convergence sociale ont été directement inscrites dans le texte même. Le projet qui vous est soumis prévoit une première étape ambitieuse de rapprochement du niveau du SMIC net au 1^{er} janvier 2026 et un accompagnement des entreprises pour ce faire ; ainsi qu’un déploiement de la protection universelle

maladie et un allègement des démarches d'attribution de la complémentaire santé solidaire ;

– à l'initiative de Philippe Vigier toujours, la transformation du port de Longoni en grand port maritime a été actée ;

– à l'initiative du Gouvernement, le niveau d'investissements prévu pour les 6 prochaines années, au départ de 3 milliards d'euros, a été porté à 4 milliards d'euros.

Chacun, dans cet hémicycle – et je pense aussi à Olivier Marleix – a apporté sa contribution, sur tous les bancs.

Dans un contexte politique difficile, dans lequel il n'est pas toujours évident de trouver du sens, **il faut mesurer l'engagement de ce Gouvernement pour Mayotte depuis plus de six mois :**

– 500 millions d'euros de dépenses d'urgence engagés entre décembre et janvier ;

– des dizaines de millions d'euros pour accompagner les collectivités, aider la filière agricole, soutenir les entreprises, mais aussi les salariés avec l'activité partielle, ou pour mettre en place un prêt à taux zéro afin d'aider les particuliers à reconstruire leur toit ;

– une mission interministérielle dédiée à la reconstruction et à la refondation, dirigée par le Général Facon ;

– des militaires mobilisés pour reconstruire les écoles, les complexes sportifs, ou réparer les fuites d'eau ;

- deux projets de loi, et une proposition de loi de Philippe Gosselin visant à renforcer les conditions d'accès à la nationalité ;
- un établissement public de reconstruction qui se met en place.

Surtout, ce Gouvernement et cette majorité actent dans ce texte des actions déterminantes, et inscrivent les financements correspondants **pour changer durablement le visage de Mayotte**. Fin des coupures d'eau et des rotations scolaires – l'école, priorité des priorités –, développement de l'intermodalité, gestion durable des déchets, lutte contre l'insécurité, ou encore construction d'un nouvel aéroport sur Grande Terre (si souvent annoncé...): **ces investissements auront un impact direct sur la vie quotidienne des Mahorais**.

Le compromis que les parlementaires ont trouvé en commission mixte paritaire hier consacre **un engagement sans précédent de l'État pour Mayotte**.

Sur la convergence sociale, je l'ai dit, grâce à l'engagement de vos rapporteurs, il est inscrit directement dans le texte de loi une première hausse du SMIC net pour le 1^{er} janvier 2026. **Il n'est pas question pour le Gouvernement de renoncer ou de reporter cette hausse qui est un acquis social majeur et la preuve de la priorité donnée au travail**. Pour accompagner au mieux cette hausse, un

dispositif ciblé a été préparé par le Gouvernement à la demande de vos rapporteurs: il consiste à renforcer à Mayotte la réduction générale de cotisations sur les bas salaires. Concrètement, au 1^{er} janvier 2026, d'une part, le point de sortie des allègements de cotisations sera augmenté à 1,6 SMIC, au lieu de 1,4 SMIC et, d'autre part, le champ de la réduction générale de cotisations sera étendu aux contributions d'assurance chômage. Cette mesure consiste à avancer de 10 ans ce qui était prévu en matière d'allègements de cotisations. Le CICE est maintenu dans cette période et la LODEOM sera déployée à compter du 1^{er} janvier 2027. **Notre proposition est donc plus favorable aux entreprises et mieux ciblée que celle qui aurait consisté à déployer la LODEOM plus tôt. Elle est aussi plus sociale car ce décalage aurait dû également conduire à reporter la hausse du SMIC ce qui est, je le répète, hors de question pour nous.**

J'ajoute que je regrette, par ailleurs, malgré l'important travail des rapporteurs du Sénat, de Philippe Vigier et d'Agnès Firmin Le Bodo notamment, que l'article 19 du projet de loi n'ait pu être rétabli. Il permettait d'élargir temporairement la procédure de prise de possession anticipée de terrains aux infrastructures les plus essentielles et les plus urgentes pour Mayotte. Il s'agissait seulement, face au désordre foncier persistant sur l'archipel, d'étendre une procédure qui existe déjà et qui garantit l'ensemble des droits des propriétaires, pour accélérer la construction du port

et de l'aéroport notamment. Cela aura évidemment des conséquences directes sur le rythme de construction de ces infrastructures. Nous devons, ensemble, avec les élus du territoire, trouver les bonnes procédures pour y remédier.

Mais l'essentiel n'est pas là.

L'essentiel, mesdames et messieurs les députés, c'est qu'en votant ce texte, vous allez aider le Gouvernement à porter **une ambition politique sans précédent pour Mayotte** et participer de cet engagement massif et puissant. Après cette adoption, j'y consacrerai toute mon énergie. **L'essentiel sera la mise en œuvre, avec une stratégie planifiée.** Nous le devons aux Mahorais.

Je vous remercie.